



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 14 décembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 14 décembre 2015

Président : M. Sylvain Fasola

Secrétaire : M. Stéphane Mermod

Scrutateurs : Mme Claudine Gaillard et M. Jean-Samuel Py

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 3 novembre 2015 pour le

lundi 14 décembre 2015 2015 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Démission, admission à la commission de recours en matière de taxes, impôts et logiciels informatiques communaux
7. Nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2015

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. **No 15-16** Remplacement de la balayeuse « Bucher CityCat 2020 »
9. **No 15-17** Hôtel de ville - Aménagement des locaux pour la gendarmerie, l'office du tourisme et l'office de la population
10. **No 15-18** Demande de crédit pour le réaménagement de la rue du Jura et de ses infrastructures
11. **No 15-19** Collège de L'Auberson - Rénovation de la toiture et des façades
12. **No 15-20** Achat d'un tracteur et d'un chenillard pour le secteur forestier

13. **No 15-21** Demande d'adoption du projet routier « chemin Champs Devant » et « rue des Rosiers »
14. **No 15-22** Prêt bancaire en faveur de la FSG La Sagne pour les travaux de rénovation du chauffage
15. **No 15-23** Crédits complémentaires 2015
16. Projet de budget 2016
17. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il salue la présence du public et de la presse.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, José Gonzalez, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

48 conseillères et conseillers sont présents, 4 sont excusés et 1 est absent.

Sont excusés :

Pour le PLR : Mme Sophie Brasey Bonnevaux et M. Dionisio Baptista.

Pour le PS : Mme Lydia Rossy.

Pour l'UDC : M. Jean-René Marguet.

Est absent :

Pour le PLR : M. Eric Vuissoz.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président annonce trois modifications de l'ordre du jour. Le point 17 devient « Projet de décision ». Un point 18 est introduit : « Vœu » et le point 19 sera « Interpellation, propositions, questions ».

Sans discussion préalable et moyennant ces modifications, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

M. le Président prie l'assemblée de se lever.

Mme Rachel Gueissaz, du groupe PLR, est assermentée, en remplacement de M. Luc-Olivier Jaccard, démissionnaire.

M. Christophe Souadia, du groupe PS, est assermenté, en remplacement de Mme Aline Gyax Nobs, démissionnaire à la suite de son départ de la commune.

M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Il annonce que le nombre de conseillères et conseillers s'élève désormais à 50.

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015

Sans modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président :

- donne lecture de la lettre de démission de M. Luc-Olivier Jaccard, pour des raisons professionnelles ;
- salue l'accession de M. Yvan Pahud au Grand Conseil, à la suite de l'élection de M. Guy Parmelin au Conseil fédéral et de la démission de la députée Alice Glauser, devenue conseillère nationale.

5. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

Nous portons à votre connaissance que la collaboratrice et les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 11 décembre 2015 pour leur fidélité à l'administration communale, soit : Mme Béatrice Marquis, adjointe administrative au service technique, pour 10 ans de service ; MM. Alexandre Bourgeois et André Cuendet, respectivement forestier-bûcheron au secteur des forêts et concierge qualifié au secteur des bâtiments, pour 10 ans de service ; MM. Nicolas Mossu et Claude Sueur, respectivement employé technique aux parcs et jardins et employé qualifié polyvalent au secteur des bâtiments, pour 30 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur fidélité auprès de notre institution.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Michaël Paroz, mis à disposition à 100 % par le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), depuis le 2 novembre 2015 pour une durée de 6 mois, pour des missions de communication externe.
- Mme Maria Do Socorro Varela Martins, en qualité d'aide-concierge à 50 % au secteur des bâtiments pour un contrat de durée déterminée, depuis le 2 novembre 2015 pour une durée de 10 mois via Prolog-emploi.

Nous formulons tous nos meilleurs vœux de succès aux personnes citées ci-avant.

2. Bâtiment Métiers 3

La Cour de droit administratif et public (CDAP) a rendu son arrêt le 10 novembre dernier. Le recours déposé pour la procédure d'attribution du mandat d'architecte a été rejeté. Le contrat a été signé avec l'adjudicataire de ce mandat. Le début des travaux est prévu au printemps prochain pour une mise à disposition des locaux en juin 2017.

3. Commission 3^e salle de sport

Les membres politiques de la commission pour le projet de réalisation d'une 3^e salle de sport ont été nommés. Une séance a été convoquée le 20 janvier 2016 pour définir son mandat et sa composition.

4. Examen du programme de législature 2011 – 2016

Il vous a été remis avec les rapports des commissions, l'examen du programme de législature selon la perception de la Municipalité à ce jour. Un comparatif a été établi avec la dernière présentation de ce document lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2013.

5. Nouveaux habitants et nouveaux citoyens

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux habitants de la commune de Sainte-Croix pour l'année 2015 le 30 novembre dernier. Plus de huitante personnes étaient présentes et ont reçu un cadeau de bienvenue sous la forme d'une boîte en carton avec des bons pour différentes activités à Sainte-Croix, des prospectus et un morceau de gruyère de la région. Cet événement a permis aux municipaux d'exposer leurs diastères et aux représentants des églises et des pompiers de présenter leurs activités.

6. Elections communales

La Municipalité tient à vous rappeler le calendrier des élections communales de l'année prochaine.

28 février : Conseil communal et 1^{er} tour de la Municipalité – dépôt des listes
⇒ 11 janvier à 12h00

20 mars : 2^e tour de la Municipalité – dépôt des listes ⇒ 1^{er} mars à 12h00

17 avril : 1^{er} tour de l'élection du syndic – dépôt des listes ⇒ 29 mars à 12h00

8 mai : 2^e tour de l'élection du syndic – dépôt des listes ⇒ 19 avril à 12h00

Nous vous rappelons également que le contrôle des listes s'effectue sur la base du registre du contrôle des habitants.

7. Postulat Pierre-Alain Gerber « Pour une répartition équitable des requérants d'asile dans le canton »

Le postulat de M. le Conseiller communal Pierre-Alain Gerber adopté par le Conseil communal le 26 octobre 2015 a été transmis par courrier à M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba le 13 novembre 2015.

8. Semaine de la commission de gestion

La semaine de la commission qui va traiter la gestion 2015 a été fixée du 24 au 29 avril 2016.

9. Cinéma Royal

Un prix culturel régional a été créé par la ville d'Yverdon-les-Bains avec le concours de huit communes du Nord vaudois, dont Sainte-Croix. Le premier prix a été décerné au Cinéma Royal pour son rayonnement et son engagement à la culture régionale. La population est invitée par le cinéma et la Municipalité le 15 décembre prochain dès 20h00 afin de célébrer cette récompense et partager un moment de convivialité avec la projection du film « Le Grand Partage » suivi d'un apéritif.

10. Accession de M. Yvan Pahud au Grand Conseil

La Municipalité a pris connaissance avec satisfaction de M. Yvan Pahud, conseiller communal, au poste de député au Grand Conseil vaudois pour l'arrondissement Jura-Nord vaudois / Yverdon. La Municipalité de Sainte-Croix le félicite pour cette élection et lui apportera tout son appui pour qu'il puisse défendre au mieux les intérêts et les valeurs du Balcon du Jura au Grand Conseil, en consultation et avec la coopération du député Hugues Gander.

11. Avenir des musées de notre région

Dans le cadre de la réflexion qui est présentement menée sur l'avenir des musées de notre région, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des deux dernières réunions tenues. C'est ainsi que les instances dirigeantes des trois musées tiendront une rencontre au mois de janvier prochain afin de déterminer les prochaines étapes de la réflexion.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

6. Démission, admission à la commission de recours en matière de taxes, impôts et logiciels informatiques communaux

M. le Président explique qu'à la suite des démissions de MM. Luc-Olivier Jaccard et Sébastien Nobs, deux postes de commissaire au sein de la commission de recours en matière de taxes, impôts et logiciels informatiques communaux doivent être repourvus. Conformément au contrat de législature, ces sièges reviennent au groupe PLR.

M. Olivier Guignard, président du groupe PLR, annonce les postulations de Mme Geneviève Rochat et M. Georges André.

M. le Président soumet ces candidatures au vote. Mme Geneviève Rochat et M. Georges André sont désignés à l'unanimité.

7. Nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2015

M. le Président annonce la nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2015, à laquelle les conseillers suivants se portent candidats :

- Pour le groupe **PLR** :
 - Jean-Bruno Wettstein, rapporteur
 - Frédéric Bertrand
 - Geneviève Rochat
 - Laurence Varela
 - Florence Bertrand (1^{ère} suppléante)
 - Cyril Guinchard (2^e suppléant)
- Pour le groupe **PS** :
 - Michel Bühler
 - Martine Cuennet
 - Isabelle Dessonnaz
 - Michel Bahrami (1^{er} suppléant)
 - Eric Chambettaz (2^e suppléant)
- Pour le groupe **UDC** :
 - Stefan Bögli
 - Patrick Jeanmonod
 - Savio Paillard (1^{er} suppléant)
 - Bernard Klaus (2^e suppléant).

Ces candidatures recueillent l'unanimité des voix.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. No 15-16 : Remplacement de la balayeuse « Bucher CityCat 2020 »

Le rapport de la commission de l'urbanisme est lu par M. Georges André, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le 24 novembre 2015 à 19h00 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mme Geneviève Rochat, remplaçante de Mme Florence Bertrand, siégeant dans une autre commission, et de MM. Michel Bühler, Marcel Cloux, Paul-André Simon, Jean-Yves Tinembard, Yvan Pahud et du rapporteur soussigné remplaçant M. Dionisio Baptista, excusé.

Afin de répondre à nos questions, étaient présents M. le Municipal Philippe Duvoisin et

MM. Grégoire Wyss et Sylvain Frey.

La nécessité de remplacer ce véhicule, acheté neuf il y a 14 ans, n'a pas fait l'objet de discussion particulière compte tenu des faits exposés dans le préavis municipal et répétés par les précités sur l'usure générale de l'objet et plus particulièrement de certaines pièces maîtresses.

Les questions ont porté sur le mode de sélection de la balayeuse de remplacement, sur ses fonctionnalités et sur son utilisation future.

Trois machines ont été présélectionnées auprès de trois fournisseurs et testées.

Sur la base du tableau comparatif produit, nous avons constaté que la différence de prix entre les machines étudiées n'est pas significative. Une différence est relevée entre la reprise du fournisseur et le préavis. Celle-ci est expliquée par la prise en compte de la TVA.

Les fonctionnalités ont été déterminantes pour le choix du modèle Boschung S3, notamment la qualité du système d'aspiration permettant le curage des sacs de route. Il est précisé que ce travail fastidieux est actuellement effectué manuellement.

Le nombre d'heures d'utilisation, soit de l'ordre de grandeur de 500 heures par année, laisse apparaître la possibilité d'une utilisation plus fréquente afin d'optimiser cet investissement. A la question si un partenariat avec une commune voisine avait été envisagé, il est répondu négativement, tout en précisant qu'une expérience passée n'avait pas démontré d'intérêt prépondérant par nos voisins et que cette piste n'était toutefois pas exclue. La réserve est faite quant à la planification des activités du personnel qui permet difficilement de faire des heures de travail à l'extérieur de la commune.

La machine proposée peut aussi accueillir différents équipements, notamment hivernaux. Il n'est toutefois pas prévu d'équiper ce véhicule, car il est conçu pour supporter des travaux hivernaux légers « de plaine » et risquerait de subir un vieillissement accéléré dans les conditions locales.

Les membres de la commission ont accessoirement et brièvement discuté de la prochaine apparence de ce véhicule en souhaitant très majoritairement qu'il soit identifiable par les armoiries de Sainte-Croix et non avec les étoiles.

Conclusions

C'est à l'unanimité que les membres de la commission chargée d'examiner le préavis No 15-16 décident d'accepter les conclusions telles que présentées par la Municipalité.

Fondé sur ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- **d'autoriser** la Municipalité de procéder au remplacement de la balayeuse Bucher CityCat 2020 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **138'400 francs**. Le compte No 9146.15.16 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 433.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 31'150 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente 29'800 fr. avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 15-16 sont acceptées telles quelles avec 48 voix et 1 abstention.

9. No 15-17 : Hôtel de ville - Aménagement des locaux pour la gendarmerie, l'office du tourisme et l'office de la population

Le rapport de la commission de l'urbanisme est lu par M. Ludovic Heintz, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le mardi 24 novembre 2015, à 19h00, en salle de réunion du 1^{er} étage du bâtiment communal.

Elle était composée de Mmes Isabelle Dessonnaz et Florence Bertrand (remplaçante de M. Georges André, excusé) ainsi que de MM. Michaël Mollet, Michel Bahrami, Olivier Renaud (remplaçant de M. Olivier Troyon, excusé) et du rapporteur soussigné. Mme Maria Caramia, non présente, était excusée.

MM. les Municipaux Cédric Roten, en charge des bâtiments et de la sécurité, et José Gonzalez, en charge de la jeunesse, du tourisme et de la culture, ainsi que MM. Jean-François Gander, chef du service de l'urbanisme et des bâtiments, et Daniel Burdet, contremaître du même service, étaient présents.

Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses claires données à toutes nos interrogations.

Comme indiqué dans le préavis, le bâtiment de l'hôtel de ville abrite, depuis son inauguration en mai 1974, des organismes privés et/ou publics sur les rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage de l'immeuble.

Plusieurs changements ont déjà été réalisés par le passé (2001, 2002 et 2011), toujours par le biais de préavis, présentés et acceptés par le Conseil communal.

Le but du préavis No 15-17 présenté aujourd'hui est d'améliorer plusieurs points cruciaux qui touchent tous les locaux concernés, publics ou privés.

Tels :

- l'accueil et le service de la population (avec une séparation distincte des entités qui facilite le service par la juste sélection au départ),
- la visibilité des entités (entre autres de notre office du tourisme),
- la sécurité des collaborateurs ou des personnes présentes dans les locaux (plus spécifiquement de la gendarmerie),
- la confidentialité du traitement des demandes des citoyens (relatifs à la gendarmerie, à l'office de la population, à l'office des poursuites ou aux réunions dans le bureau du syndic),
- le stockage du matériel (et donc l'amélioration de la gestion des coûts),
- les volumes dédiés à l'espace de travail,
- l'assainissement de différents locaux (présence d'amiante dans les plafonds, les colles de carrelages, etc.) et
- le confort de travail.

Des plans précis, relatifs aux divers changements, nous ont été montrés et expliqués dans le détail, pour chaque étage et pour chaque changement effectué. Partant du sous-sol jusqu'au 1^{er} étage.

La mise aux normes sécuritaires actuelles des locaux de la gendarmerie concerne la création

d'une entrée indépendante, d'une réception sécurisée (sans salle d'attente) et d'un local pour l'audition des prévenus.

Lors de cette commission, nous avons eu des informations sur la nouvelle clé de répartition pour l'adaptation des loyers des locaux (en particulier entre l'office du tourisme et la gendarmerie). Celle-ci se fera, désormais, en fonction du mètre carré utilisé par chacun. Pour la gendarmerie, il y avait en effet une utilisation des locaux facturée au canton selon le nombre de personnes y travaillant, après déduction de notre assistante de sécurité publique (ASP). La location des espaces communs (local de pause, WC, corridors et escaliers) sera aussi calculée et facturée en fonction. Les baux à loyer seront adaptés en conséquence. Cette réadaptation chiffrée figure déjà au budget 2016 (poste No 351.2.4271). La facturation prévue l'année prochaine prendra en compte la période depuis la fin des travaux d'aménagement jusqu'à la fin de l'année 2016. Cette modification des montants des locations est en discussion avec le canton.

Nous avons aussi appris que, pour l'office du tourisme, un architecte travaillerait à leurs frais pour l'agencement intérieur des locaux et qu'une présentation des changements envisagés sera exposée au dicastère concerné. Nous fournirons, sans mobilier, un volume augmenté de 36 m² au niveau du rez-de-chaussée et un espace de stockage de 14 m². Ces changements devraient permettre de mieux le positionner et d'en améliorer la visibilité auprès des touristes. Il nous a également été montré des points sensibles où la présence d'amiante avait été recherchée, repérée et caractérisée sur plan selon leur niveau de présence. Le tarif de désamiantage a été évoqué (environ 16'000 fr.). Son calcul est basé sur les devis et l'expérience faits du désamiantage d'autres locaux ou appartements.

Pour ce qui est des travaux envisagés, les entreprises de la place ont été démarchées et choisies (excepté pour le traitement des locaux amiantés).

En récapitulatif, le montant de la prise en charge par le canton des coûts concernant les travaux et l'aménagement de notre poste de gendarmerie est connu (soit au total 68'900 fr.).

Pour l'aménagement des locaux de l'office de la population, de l'office du tourisme, de l'office des poursuites ainsi que des services communaux, pour l'amélioration des espaces et du confort de travail des collaborateurs, pour l'amélioration de la confidentialité lors des réunions avec les citoyens (avec la mise à disposition d'un plus grand nombre de salle de réunion et parmi elles une accessible avec badge), cela avoisinera les 102'700 fr. (y compris les divers et imprévus).

Une remarque a été faite sur le fait que ces montants n'étaient pas affichés au plan d'investissements. Mais la mise aux normes obligatoires de sécurité des locaux de la gendarmerie, la participation cantonale à ces coûts et le profit immédiat à tirer des changements pour les différents offices suscités semblent clairs pour tous et ces dépenses justifiées avec la présentation de ce nouveau préavis.

La date de fin de ces travaux d'aménagement serait prévue autour du 1^{er} avril 2016.

Conclusions

Après examen complet et discussion, la commission, à l'unanimité de ses membres, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter le préavis No 15-17 tel que présenté.

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à aménager les locaux de la gendarmerie, de l'office du tourisme et de l'office de la population ;

- **d'accorder** le crédit nécessaire de **171'600 francs**. Le compte No 9143.15.17 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement - après encaissement de la participation cantonale - sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017, par le compte No 610.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 23'100 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente 22'100 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Bernard Klaus estime justifiés les projets relatifs à la gendarmerie et à l'office de la population. Il s'interroge cependant quant au maintien de l'office du tourisme dans le bâtiment, considérant que cet office devrait être aussi proche possible des transports publics, en étant localisé à la gare. M. Klaus évoque le fait que la direction de Travys serait prête à négocier un projet. Il se dit à disposition pour discuter de cette question.

M. le Municipal José Gonzalez explique que la localisation de l'office du tourisme est discutée depuis longtemps. Il indique que le déplacement à la gare avait été envisagé au moment où l'office a été installé dans le bâtiment communal, mais abandonné. M. le Municipal Gonzalez expose que la présence de l'office du tourisme au centre du village répond aussi à une présence de touristes et de particuliers (qui utilisent aussi les transports privés) et ressert les liens avec l'administration communale. Il maintient dès lors l'opportunité du projet relatif à cet office. Deux vitrines seront désormais affectées à l'office du tourisme qui bénéficiera également d'une entrée propre. M. le Municipal Gonzalez explique aussi que ce projet évite que des locaux restent inoccupés. Il ajoute que les responsables régionaux de l'office du tourisme se sont dits enchantés par le projet.

M. Bernard Klaus souligne que, dans les grandes villes, les offices du tourisme sont systématiquement proches ou dans la gare et que la mobilité par le train est grandissante. Il relève également avoir vu que de nombreux touristes étaient désemparés pendant les fins de semaine, car ils ne savaient pas où se rendre pour obtenir des renseignements, et s'adressaient aux guichets de la gare. Pour lui, la gare sera dans l'avenir un lieu-pivot.

M. Yvan Pahud soutient la remarque de M. Klaus et estime également que la gare est et deviendra un élément central dans la région. Il relève ensuite que les locations d'appartement de vacances vont généralement du samedi au samedi et que l'office du tourisme à Sainte-Croix est fermé à ce moment-là. Compte tenu de la disponibilité de la direction de Travys à envisager une solution coordonnée, il propose dès lors un amendement, qui supprime l'office du tourisme des conclusions et réduit le crédit, de sorte qu'il faudrait lire aux deux premières conclusions du préavis le contenu suivant :

- **d'autoriser** la Municipalité à aménager les locaux de la gendarmerie et de l'office de la population ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **152'550 francs**. Le compte No 9143.15.17 est ouvert au bilan à cet effet.

M. le Municipal Cédric Roten attire l'attention du Conseil sur le fait que certains travaux (par exemple, l'éclairage) concernent les trois chantiers sans qu'on puisse les distinguer, de sorte que les coûts sont globaux, et sont ensuite répartis sur les trois projets d'aménagement.

M. Reinhard Scholz rappelle que l'office du tourisme était à la gare pendant une bonne quinzaine d'années et retrace les déménagements (gare – rue Centrale – CIMA – bâtiment communal). Il s'étonne que la direction de Travys puisse s'intéresser à intégrer l'office du

tourisme à la gare de Sainte-Croix, car il n'y a pas de place suffisante dans le bâtiment pour accueillir l'office dans son ampleur actuelle. M. Scholz estime que c'est bien plus les horaires d'ouverture que la localisation de l'office du tourisme qui posent problème. Il se déclare favorable au préavis tel que proposé par la Municipalité.

M. le Municipal José Gonzalez indique que le budget 2017 du tourisme prévoit un demi-poste supplémentaire. Il explique ensuite que les horaires d'ouverture sont actuellement à l'étude et qu'une ouverture le samedi matin est envisagée, notamment grâce à l'engagement de personnel supplémentaire. M. le Municipal Gonzalez relève que dès 2017 le plan d'investissements prévoit des sommes pour la signalétique touristique. Il ajoute que la distance de la gare à l'office du tourisme dans sa situation actuelle n'est finalement pas très grande. M. le Municipal Gonzalez insiste enfin sur le fait que la population sait maintenant où se trouve l'office du tourisme, de sorte que les personnes qui l'ignorent peuvent facilement être dirigées au bon endroit.

M. Philippe Gueissaz regrette que les plans des travaux n'aient pas été joints, comme cela se faisait précédemment. Avec ce qu'il a en mains, il ne peut pas comprendre le projet. M. Gueissaz ajoute que l'acceptation de l'amendement Pahud reviendra à se priver d'un loyer.

M. le Municipal Cédric Roten explique que l'absence de plans est motivée par une demande de la gendarmerie qui ne souhaitait pas que l'aménagement de ses locaux puisse être connu. Il relève que les plans ont été à disposition des membres de la commission.

M. Philippe Gueissaz souligne qu'un simple carré blanc aurait garanti la confidentialité des aménagements des locaux de la gendarmerie, se déclarant prêt à accepter ce type de discrétion.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture de l'amendement Pahud. Il est refusé par 39 voix contre 8 et 2 abstentions.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions non modifiées du préavis No 15-17 sont acceptées par 41 voix contre 5 et 3 abstentions.

10. No 15-18 : Demande de crédit pour le réaménagement de la rue du Jura et de ses infrastructures

Le rapport de la commission est lu par M. Eric Chambettaz, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie le jeudi 26 novembre 2015 à 20h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Thierry Dumoulin, Olivier Troyon, en remplacement d'Olivier Renaud (excusé), Jean-Bruno Wettstein, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholtz, Michel Giret et Eric Chambettaz, rapporteur.

Etaient présents : MM. les Municipaux Philippe Duvoisin et Lionel-Numa Pesenti ainsi que MM. Grégoire Wyss, chef du service technique, et Jean-François Gander, chef du service urbanisme et des bâtiments.

La commission tient à les remercier pour avoir répondu clairement à toutes nos questions. Nous pouvons également remercier le ou les auteurs de ce préavis qui nous ont permis de prendre connaissance de l'importance de ces travaux.

Préambule

C'est en application de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux et de l'ordonnance fédérale du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux que notre Municipalité nous a présenté ce préavis.

Pour rappel, le 24 juin 2013, le Conseil communal a adopté le préavis No 929-13, crédit d'étude

pour le réaménagement de la rue du Jura. Montant accordé : 164'800 francs. Cette étude s'est déroulée en trois étapes, ce qui a permis d'établir un rapport détaillé et chiffré afin de planifier ces grands travaux.

Le résultat de cette analyse a permis de mettre à jour l'importance et l'incidence financière qu'auront les travaux à venir sur l'ancienneté de cette voie de communication. D'où l'obligation de réaménager intégralement tout le secteur de la rue du Jura.

Travaux

Explication sur les infrastructures souterraines

M. Wyss nous fait un bref résumé qui illustre bien le préavis présenté. La rue du Jura draine tout un quartier d'habitats. Les eaux usées des habitations qui bordent la rue des Rasses et celles du bas de la rue Centrale se déversent dans une sorte d'entonnoir en forme de toile d'araignée composée de tuyaux ou de caniveaux en pierre, en direction de l'avenue des Alpes. Ces nombreuses canalisations passent sur des fonds privés d'où les problèmes que peut générer l'entretien d'une telle infrastructure. Des photos nous sont présentées, afin d'étayer ces propos.

Les eaux potables sont également un gros souci. Les conduites sont anciennes. Le gaz également pourrait potentiellement créer un danger. Deux passages adjacents, le chemin de la Tine et la rue du Petit-Montreux, sont aussi concernés. Cela touche septante biens-fonds riverains.

Pour toutes ces raisons, l'assainissement tout entier de ce secteur doit être entrepris.

Dans le planning de cette réalisation seront pris en compte tous les acteurs de réseaux tiers comme la Romande Energie ou Swisscom.

Il est à relever que l'octroi de subventions par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) dépendra de la révision et de l'achèvement définitif du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). Cette aide se situe aux alentours de 10 à 20 %.

En ce qui concerne le gaz, un poste de détente « haute pression – basse pression » sera créé sur le chemin de la Tine. Il sera alimenté par la conduite se situant en bordure de la route cantonale.

Il sera pris en compte dans le calcul de ce projet la capacité de fournir les besoins nécessaires à la croissance éventuelle du quartier dans l'éventualité d'habitats supplémentaires.

Explication sur l'aménagement en surface

M. Jean-François Gander nous présente en quelques mots le niveau de dégradation relativement avancé de ces rues et chemins. Si l'on creuse, il faut bien reboucher. C'est pourquoi nous devons profiter de cette opportunité d'entreprendre des travaux d'embellissement de ce secteur. De nombreuses particularités ont été prises en compte lors de la planification de cet objet. A savoir que la rue du Petit-Montreux est actuellement divisée en deux. La première partie est de fonds public et la deuxième de fonds privé. Nous serons dans l'obligation d'exproprier cet espace pour mettre en conformité le réseau et faciliter les travaux futurs.

L'aménagement de la rue du Jura est assez simple, car le domaine public est large et spacieux. C'est pourquoi des places de parcs seront créées. Par endroit, le gabarit de la route sera porté à 4.4 m, ce qui permettra de ralentir le trafic. L'objectif est de créer et d'aménager une rue plaisante.

Le commissaire Olivier Troyon relève un point noir sur cette rue : la bifurcation rue du Jura – la Charmille, à la hauteur de la boulangerie Jaccard. Il signale l'étroitesse de ce passage important, qui est la seule sortie possible en amont du secteur. Il souhaite qu'une réflexion approfondie soit étudiée afin d'améliorer ce « carrefour ».

Coûts des travaux

M. le Municipal Philippe Duvoisin nous fait remarquer que les assainissements des eaux claires et des eaux usées sont en partie financés par les taxes perçues. Une provision de 617'000 fr. en 2014 et de 710'000 fr. environ en 2015 sont à disposition pour ces travaux. Il faut savoir que toutes les taxes perçues doivent être affectées à l'objet concerné.

Planning et divers

Au cours de l'année 2016, deux procédures seront mises en route : l'acceptation du projet par les instances cantonales et les demandes d'offres publiques. Si tout se déroule au mieux, les travaux pourront commencer en 2017 et se terminer en 2019.

Il a été demandé si le chauffage à distance pouvait être amené dans le secteur. Il nous a été répondu que le groupe E n'entrait pas en matière, car la distance était trop importante entre le système de chauffe et l'utilisateur.

Conclusions

A la lecture du préavis susmentionné, la commission vous soumet d'amender les conclusions de la manière suivante :

- « **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'aménagement du secteur de la rue du Jura ; »

en remplacement de :

- « **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'aménagement de la rue du Jura ; »

Nous avons jugé que le libellé, dans la version présentée par la Municipalité, était trop restrictif. Après avoir reçu toutes réponses à nos questions, la commission a décidé à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis No 15-18 et vous invite à faire de même.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'aménagement du secteur de la rue du Jura ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **4'963'000 francs**. Le compte No 9141.15.18 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'utiliser** la réserve au bilan No 9280.46 pour amortissement des charges liées aux égouts ;
- **d'amortir** le solde de cet investissement après déduction de la subvention de l'ECA et l'utilisation de la réserve de l'épuration par les comptes d'amortissements, des routes No 430.3011, de l'éclairage public No 431.3311, de l'épuration No 465.3011, de l'eau No 810.3311 et du gaz No 830.3311 sur une période maximum de 20 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 372'200 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 20 ans, le coût représente 318'300 fr. avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte sur l'amendement de la commission.

Elle ne semble pas demandée ; la discussion sur l'amendement est close.

L'amendement est soumis au vote. Il est accepté par 48 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur le préavis.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Les conclusions modifiées du préavis No 15-18 sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président indique avoir omis d'annoncer la verrée de fin de séance à laquelle il invite vivement chaque conseillère et conseiller.

11. No 15-19 : Collège de L'Auberson - Rénovation de la toiture et des façades

Le rapport de la commission est lu par M. Michaël Mollet, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le mardi 24 novembre 2015, à 20h00, en salle de réunion au 1^{er} étage du bâtiment communal.

Elle était composée de Mmes Isabelle Dessonnaz et Florence Bertrand (remplaçante de M. André Georges, excusé) et de MM. Ludovic Heintz, Michel Bahrami, Olivier Renaud (remplaçant de M. Troyon Olivier, excusé) et du rapporteur soussigné. Mme Caramia Maria, non présente, était excusée.

M. le Municipal Cédric Roten, en charge des bâtiments et de la sécurité, ainsi que MM. Jean-François Gander, chef du service de l'urbanisme et des bâtiments, et Daniel Burdet, contremaître du même service, étaient présents. Nous les remercions de leurs explications et réponses claires données à toutes nos questions.

Comme indiqué dans le préavis, le collège de L'Auberson a déjà fait l'objet de deux préavis en 1993 et 2008.

Ce collège date de 1887 ; de plus il obtient la note 3 aux monuments classés du canton de Vaud.

En 2014, une étude auprès d'une société de la région a permis de diagnostiquer les points faibles du bâtiment.

Les façades seront refaites avec un nouveau crépi. Il aurait été préférable de mettre une meilleure isolation mais comme le bâtiment est classé, cela ne le permet pas. Les pierres de taille abîmées seront restaurées. La toiture sera refaite à neuf sauf la charpente qui est en bon état.

La pose d'une horloge avec une sonnerie correspondra aussi à l'alarme d'évacuation en cas de danger ; cela permettra aux élèves de l'entendre plus distinctement lors de la récréation.

Un système de fermeture «KABA» avec ouverture par badge sera posé.

Les peintures dans les parties communes sont à l'heure actuelle défraîchies ; elles seront donc refaites à neuf.

La partie WC public sera remplacée par de nouvelles toilettes identiques à celles de la gare de Sainte-Croix, mais meilleur marché.

Le préau sera refait avec de l'enrobé et certaines parties de gravier seront engazonnées.

A la demande de plusieurs personnes, les rampes d'accès ne seront plus recouvertes de neige lors du déblaiement ; ceci évitera que les enfants ne se retrouvent sur le trottoir et la route avec les dangers que cela représente.

Au vu du montant, un appel d'offres sera fait. Pour tous les travaux, il sera fait appel d'abord aux entreprises de la région.

A la page 42 du budget 2016, le préavis No 15-19 est crédité d'un montant de 569'000 fr., avec un dépassement de 3'700 francs. Après explication fournie par nos représentants, ce montant

servira à mettre des portes coupe-feu qui sont obligatoires pour la sécurité.

Conclusions

Après examen complet et discussion, la commission, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur de vous demander d'accepter le préavis tel que présenté.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** le Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du collège de L'Auberson ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de 565'300 francs. Le compte No 9143.15.19 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 356.1.3311 sur une période maximum de 10 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 70'700 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente 64'600 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 15-19 sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

12. No 15-20 : Achat d'un tracteur et d'un chenillard pour le secteur forestier

Le rapport de la commission est lu par M. Paul-André Simon, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 15-20, composée de Mme Geneviève Rochat, remplaçant Mme Florence Bertrand, ainsi que de MM. Michel Bühler, Marcel Cloux, Jean-Yves Tinembart, Yvan Pahud, Georges André, remplaçant M. Dionisio Baptista, et du rapporteur soussigné s'est réunie le mardi 24 Novembre 2015 à 20h45 à la salle de la Municipalité.

La commission remercie M. le Municipal Philippe Duvoisin, ainsi que MM. Grégoire Wyss, chef de service, et Benoit Margot, garde-forestier, de leur présence et des informations qu'ils ont apportées.

Comme expliqué dans le préambule du préavis, le tracteur forestier Félix acheté en 2005, fut présenté lors de son achat, comme la solution idéale pour son utilisation en forêt et le déneigement. Force est de constater que dans l'analyse finale, cet engin s'il convenait bien aux travaux de débardage, était mal adapté aux travaux de déneigement. Rappelons aussi que des professionnels forestiers avaient émis lors de son achat par la Municipalité de l'époque de sérieux doutes quant à la fiabilité de cet engin. Nous constatons, après étude des frais de réparation pour les années 2006 à 2015, un montant important des factures, montant qui dépasse les 207'000 fr., sachant aussi qu'une partie était due à un accident.

Dès lors, la commission s'est posé la question quant au maintien d'un service forestier

communal. Question qui fut également posée à maintes reprises lors des commissions de gestion. La décision d'augmenter le service forestier de 2,5 à 3,0 équivalents plein temps (EPT) a été prise dernièrement par la Municipalité.

Le municipal présent nous confirme également que dans cette vision, un partenariat avec les entreprises privées devrait être renforcé, particulièrement dans le domaine des travaux forestiers.

1. Achat d'un tracteur agricole de marque Valtra

Au vu des décisions prises par la Municipalité concernant le département forestier et après des discussions nourries menées par la commission quant au choix de l'achat de ce nouveau tracteur et des informations techniques reçues, la confirmation nous est donnée que ce véhicule devrait être mieux adapté pour les travaux de déneigement, de même que pour l'entretien des chemins, le transport du chenillard et autres travaux divers.

Dès lors, la commission, après étude détaillée, approuve l'achat de cet engin, en espérant qu'il apporte entière satisfaction dans le domaine du déneigement.

2. Achat d'un chenillard destiné au débusquage des bois et à l'aide au bûcheronnage.

La description faite de ce « chenillard » est un engin sur roue télécommandé par un opérateur à distance. Il est effectivement l'outil spécifique de remplacement pour le domaine forestier à la suite du retrait du Félix. Il nous est décrit comme une machine particulièrement adaptée aux travaux d'aide aux bûcherons, permettant le treuillage des bois dans des endroits inaccessibles aux autres machines forestières. Il devrait, selon les informations reçues, permettre également le débardage de petits bois destinés à la chaufferie communale, qui jusqu'à ce jour étaient laissés sur place. Ceci réjouira certainement les promeneurs en forêt. Rappelons-nous qu'à de nombreuses reprises, ces derniers ont déploré la manière dont on laissait nos forêts.

Une majorité de la commission, qui a également siégé le même soir pour l'achat d'une nouvelle balayeuse, demande à la Municipalité de ne pas appliquer le logo « Ville de Sainte-Croix » sur ces trois machines.

Conclusions

Dans sa finalité, la majorité de la commission a décidé de solliciter une votation en deux temps pour ces deux objets et de soumettre un amendement de sorte que les conclusions du préavis sont les suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un tracteur de marque Valtra ;
- **d'accorder** à cet effet un crédit de **164'700 francs**. Le compte No 9146.20 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un débardeur Alther RT 65 ;
- **d'accorder** à cet effet un crédit de **125'300 francs**. Le compte No 9146.20 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **d'utiliser** la réserve au bilan « Fonds forestier » No 9280 de 190'496 fr. 55 en amortissement extraordinaire des véhicules ;
- **de financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** les soldes de l'investissement par le compte No 433.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **21'000 fr.** en tenant compte de l'amortissement extraordinaire et du prêt sans intérêt du FIF.

Fondé sur ce qui précède, à l'unanimité, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir adopter les deux premières conclusions, relatives au tracteur de marque Valtra. Puis, par 6 voix et une abstention, la commission vous prie d'adopter les quatre conclusions suivantes, relatives au débardeur Alther RT 65 et aux conséquences comptables des achats.

Fin de citation

La discussion est ouverte sur l'amendement de la commission.

M. Philippe Gueissaz souhaite des précisions quant à l'allocation du montant de la réserve si on divise les deux objets.

M. le Municipal Philippe Duvoisin confirme l'existence d'une réserve de 190'496 fr. 55 dans le fonds forestier. Il ajoute que sur interpellations des commissions de gestion au cours de ces dernières années, la Municipalité a l'intention de liquider autant que possible les fonds de réserve. M. le Municipal Duvoisin explique que la réserve couvrira 50 % du prix du tracteur (employé par deux services, forêts et travaux) et que le solde du fonds sera utilisé pour le chenillard. En conséquence, sur les 190'496 fr. 55, 82'350 fr. iront pour le tracteur et 108'146 fr. 55 pour le chenillard (solde à payer pour cette machine : 17'153 fr. 45).

M. Michel Bahrami souhaite des explications sur le changement des conclusions, entre celles du rapport écrit et celles entendues en plénière.

M. le Président indique que la commission a été approchée pour modifier ses conclusions afin qu'elle puissent permettre une votation valable de l'assemblée, précisant que cela ne change pas le fond, mais uniquement la forme.

M. Jean-Bruno Wettstein dit comprendre les préoccupations de la commission. Après avoir souligné la qualité du préavis, il relève que l'entretien de nos forêts a pris de l'importance. Les entreprises privées doivent actuellement s'outiller lourdement. Dès lors, M. Wettstein estime que le préavis dans son ensemble permet de répondre aux exigences actuelles de l'entretien des forêts, en particulier en région montagnaise et difficile d'exploitation. Il se déclare favorable au préavis tel que proposé par la Municipalité.

M. Georges André expose en préambule que la nécessité d'augmenter l'équipe forestière à trois EPT a été démontrée, non sans rappeler qu'elle est principalement nécessaire en raison des autres tâches accomplies par cette équipe que celles du bûcheronnage ou de la sylviculture. Il considère que le service forestier a besoin d'outils adaptés. Pour lui, le tracteur est effectivement une nécessité. Evoquant le rapport du chenillard entre son poids léger (2,4 t) et la puissance de son treuil (5,5 t), il s'inquiète des risques supplémentaires encourus par un personnel forestier déjà suffisamment exposé. De plus, à son sens, vu ses caractéristiques, l'engin ne pourra pas intervenir pour des travaux sur des terrains à forte déclivité. M. André estime par conséquent que le chenillard sera inadapté et sous-utilisé compte tenu du taux effectif des travaux strictement forestiers effectués par l'équipe, évalué à 50 % du temps de travail (selon les informations reçues en séance de commission). Pour lui, la pose d'un treuil conventionnel (d'un coût approximatif de 25 % du chenillard) sur le tracteur suffirait, de sorte que l'achat d'un chenillard se révèle démesuré tant sur le plan financier qu'opérationnel. M. André se déclare donc défavorable à l'achat de cette machine.

M. Yvan Pahud explique que, dix ans auparavant, il avait émis des doutes quant à l'opportunité d'acheter le tracteur actuel et avait proposé sans succès une machine de marque Valtra. Il salue donc aujourd'hui le choix de la Municipalité. S'agissant du chenillard, M. Pahud indique qu'en tant que professionnel, il n'achèterait pas un tel engin. Il estime ensuite qu'un partenariat public-privé devrait être envisagé. Hors saison de coupe, le personnel du service communal (deux bûcherons et un apprenti) pourrait se consacrer au déneigement, à l'entretien des chemins, des pâturages, des parcs et des domaines ainsi qu'à l'élagage. Pendant

la saison de coupe (mi-août à l'arrivée de la neige), des équipes forestières privées renforceraient le personnel communal. Cela permettrait une économie d'environ 100'000 fr. (un poste de travail), assurerait du personnel pendant la saison de coupe (au moment où on n'en trouve que très difficilement) et rendrait inutile l'achat d'une chenillard (les entreprises privées sont déjà dotées de telles machines). M. Pahud explique par ailleurs que, selon les propos des représentants de la Municipalité lors de la séance de commission, l'augmentation d'un poste de travail au sein de l'équipe forestière ne devrait pas signifier une diminution de l'enveloppe allouée aux entreprises privées. Or, il constate malheureusement que le budget 2016 révèle une baisse de plus de 50'000 fr. (compte No 323.3189 – exploitation par des tiers). Interpellé par le président sur ses intérêts, **M. Yvan Pahud** annonce qu'il prend part au débat, mais s'abstiendra de voter, estimant que le Conseil doit pouvoir bénéficier des compétences professionnelles de ses membres.

M. le Municipal Philippe Duvoisin se dit d'abord surpris des questions évoquées ce soir, certaines n'ayant pas été posées en séance de commission. Il souligne d'abord que, malgré les régulières remarques des commissions de gestion à ce propos, la sécurité de l'équipe forestière a toujours été garantie conformément aux règles de la SUVA. S'agissant du chenillard, M. le Municipal Duvoisin explique qu'il facilitera le travail du service, notamment en assurant les arbres et en influençant leur chute au moment de la coupe, ou pour retourner les billes et les travailler sur chaque côté. Il explique ensuite que la commission a pu visionner deux films montrant le chenillard en activité et que l'entreprise propriétaire de la machine s'en dit très contente. M. le Municipal Duvoisin insiste une nouvelle fois sur le fait que l'engin envisagé répond à toutes les normes de sécurité, puisqu'elle est fabriquée et vendue en Suisse. S'agissant des coûts d'entretien du tracteur Félix, la commune a dépensé 207'890 fr. 35, y compris l'accident et plusieurs remplacements en raison de gros problèmes à la boîte à vitesse. Pour un véhicule de ce genre, on estime que sur une période de 15 ans, on réinvestit le montant d'achat. M. le Municipal Duvoisin dit dès lors considérer que c'est le bon moment pour procéder à un remplacement, soulignant par ailleurs que le tracteur Félix est repris. Il relève que les deux achats sont complémentaires et indissociables (ce qui rend cohérent de les proposer dans une seule conclusion) ainsi que nécessaires pour le travail du service forestier. Il indique enfin que le débardage complet restera confié aux entreprises de la place.

M. Pierre-Alain Gerber constate que l'on cherche depuis plusieurs années à démanteler notre service forestier. Il estime que les chefs de service ont mené leurs réflexions avec sérieux et invite le Conseil à soutenir le service forestier. M. Gerber relève qu'actuellement, la commune offre des travaux aux entreprises privées pour environ 800'000 fr., ce qui risque d'augmenter puisque le service communal ne devrait plus faire de débardage. Il explique que ces deux machines sont un achat cohérent, de sorte que le reproche de faire un paquet ficelé n'est pas recevable.

M. Georges André rejette l'accusation de chercher à démanteler le service forestier. Il s'agit d'envisager un achat raisonnable pour permettre l'entretien des forêts et garantir l'efficacité du service concerné. M. André relève ensuite que la sécurité lors d'un abattage n'implique pas forcément un tel coût, les tires-forts étant bien moins chers.

M. Anthony Joseph explique avoir trouvé des images du chenillard sur internet et y voit un petit véhicule avec quatre roues et une plaque à l'arrière qui ne lui paraît pas permettre un travail efficace. Pour lui, c'est plus un jouet qu'un outil adéquat, en ajoutant que la meilleure solution serait d'adapter le tracteur avec une plaque et un treuil. M. Joseph indique aussi qu'avec le projet soumis ce soir, notre commune ne disposera plus d'une machine pour sortir une voiture enneigée.

M. le Municipal Philippe Duvoisin dit ne pas comprendre cette dernière réflexion soulignant

qu'il y a une entreprise privée de la place qui peut être appelée pour ces situations.

M. Yvan Pahud souhaite élargir la réflexion de M. Joseph à d'autres situations, comme un véhicule qui est embourbé à la déchetterie. Il ajoute que le temps perdu pour réparer le tracteur Félix et d'autres implications (appel à un autre véhicule, par exemple) ne sont pas chiffrés. Pour M. Pahud, ces éléments sont également importants pour évaluer la fiabilité de l'engin.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions amendées par la commission et soumet cet amendement au vote. Il est rejeté par 29 voix contre 17 et 3 absentions.

M. le Président donne lecture des conclusions non modifiées du préavis No 15-20, qui sont acceptées 36 voix contre 4 et 9 abstentions.

M. le Président suspend la séance à 21h47.

La séance reprend à 21h57.

13. No 15-21 : Demande d'adoption du projet routier « chemin Champs Devant » et « rue des Rosiers »

Le rapport de la commission est lu par M. Michaël Mollet, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis No 15-21 s'est réunie le jeudi 26 novembre 2015 à 19h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Thierry Dumoulin, Olivier Troyon, en remplacement d'Olivier Renaud (excusé), Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz, Eric Chambettaz, Michel Giret et Jean-Bruno Wettstein, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti et M. Jean-François Gander, chef du service urbanisme et bâtiments. La commission les remercie pour avoir répondu à toutes ses questions.

Objet du préavis

Dans le cadre du préavis municipal No 946-14, ayant pour objet l'aménagement des infrastructures destinées au secteur de l'hôpital et accepté par notre Conseil le 27 octobre 2014, des travaux routiers étaient planifiés. Il s'agissait notamment de la création d'une place de rebroussement pour les bus, de la création d'un nouveau parking et de la réfection du secteur aval du chemin du Canal. Il était prévu qu'une partie de ces travaux ferait l'objet d'une procédure d'expropriation.

Le préavis No 15-21 qui est soumis a pour but d'adopter le dossier routier pour les secteurs « chemin Champ Devant » et « rue des Rosiers », secteurs pour lesquels il est nécessaire d'agrandir la surface du domaine public. Le plan des emprises annexé au préavis nous a permis de bien situer les travaux prévus.

Projets routiers

Chemin Champ Devant

Afin de disposer d'une route refaite à neuf d'une largeur de 6 m sur 130 m de long, une procédure d'expropriation touchant 352 m² de terrain agricole sur la parcelle No 1763, sans compensation financière, est nécessaire.

Rue des Rosiers

Là aussi, une procédure d'expropriation est obligatoire pour pouvoir créer les nouvelles places de parc en compensation de celles perdues à la suite de la construction de l'EMS ainsi que de la place de rebroussement pour les bus. Les surfaces touchées représentent 762 m² de terrain agricole pour la parcelle No 1736 et 249 m² de place jardin pour la parcelle No 1737. Là aussi,

l'abandon de ces surfaces par leur propriétaire respectif se fera sans compensation financière.

Procédure

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti et M. Jean-François Gander précisent que le Conseil communal et les services cantonaux concernés doivent avaliser les aspects administratifs et valider l'aire de rebroussement destinée aux bus. Les services cantonaux ont préavisé favorablement le projet et, à l'issue de l'enquête publique, aucune opposition n'a été enregistrée.

Le commissaire Reinhard Scholz demande si la surface prévue pour le rebroussement des bus est suffisante pour les véhicules Travys. M. Jean-François Gander lui répond que les normes en vigueur pour ce type de véhicule ont été respectées.

Concernant les expropriations, le rapporteur soussigné demande pourquoi les propriétaires ne sont pas indemnisés. M. Jean-François Gander précise que ceux-ci ont renoncé volontairement à toute indemnité, ce qui correspond à une « donation » en faveur de la commune.

Conclusions

C'est à l'unanimité que la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** le projet de réaménagement routier du secteur « chemin Champs Devant » et « rue des Rosiers ».

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 15-21 sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

14. No 15-22 : Prêt bancaire en faveur de la FSG La Sagne pour les travaux de rénovation du chauffage

Le rapport de la commission est lu par M. Edouard Nekaka, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis No 15-22 s'est réunie le jeudi 26 novembre 2015 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Geneviève Rochat et de MM. Jean-Philippe Favre, Philippe Gueissaz, Allan Müller, Bernhard Klaus et du soussigné. Mme Martine Cuennet s'est excusée.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Philippe Duvoisin, accompagné par M. Jean-Michel Brandt, boursier.

Nous les remercions pour leur disponibilité, leurs explications et leurs réponses aux questions posées.

La rédaction du préavis a fortement facilité le travail de la commission, partant de l'historique de la FSG La Sagne (que je désignerai par « la société »), passant par son développement et jusqu'à son importance dans la région.

Comme mentionné dans le préavis, la société doit entreprendre des travaux dans son bâtiment sis à la Sagne pour un montant maximum de 40'000 francs. Elle s'est approchée d'une institution bancaire de la région en vue d'obtention d'un prêt. Mais ce genre de démarches butent généralement sur des complications administratives. Aussi le taux d'intérêt

(4,75 %) étant celui d'un compte courant, donc le prêt paraît peu favorable à amortir pour une période de 15 ans.

C'est pourquoi la société s'est approchée de la commune pour un prêt à des conditions plus favorables. Cette pratique est couramment utilisée par des sociétés régionales avec succès.

Rappelons que la société fut fondée le 7 juin 1868 par huit jeunes gens dans le but de « développer leurs forces physiques et de maintenir parmi eux l'esprit de fraternité et de concorde ». Dans trois années, la FSG La Sagne fêtera ses 150 ans !

Tout au long de ces années, les gymnastes ont su garder le même esprit que les pionniers de la société dans le même local qui a subi des différentes transformations, compte tenu des exigences du temps.

On dénombre actuellement plus de 100 membres de tout âge, dès 4 ans.

Enumérons quelques dates importantes :

- 1885 --> Construction d'une salle de gymnastique pour un montant de 5'030 fr., pour permettre l'entraînement des membres ;
- 1927 --> Agrandissement de la salle pour un montant de 16'600 francs ;
- 1982 --> Extension de la salle pour un montant de 170'000 fr. pour réaliser des vestiaires, des douches et une cuisine.

La commune, par l'acquisition de parts sociales auprès du capital de la société, a participé à hauteur de 25'000 fr. au financement des travaux de 1982.

Le bâtiment sis à la Sagne qui appartient à la société implique des charges financières considérables pour son entretien par ses membres. Cette salle de gymnastique a souvent été utilisée par les écoles ainsi que le CPNV pour parer aux indisponibilités des autres salles.

En vue de faire face à l'augmentation régulière de ses membres et surtout satisfaire aux exigences techniques de plus en plus ardues, la société doit entreprendre d'importantes rénovations :

- changement de la chaudière (chauffage et eau chaude),
- changement des fenêtres améliorant les dépenses énergétiques,
- réfection de l'étanchéité des murs extérieurs où l'on constate des infiltrations,
- consolidation du mur maintenant le terrain en herbe.

Si les deux dernières rénovations ont déjà été réalisées et financées par la société et en partie par la commune (prise en charge de l'assainissement des travaux de la route améliorant la récolte des eaux de surface), il reste à réaliser les travaux du chauffage et des fenêtres.

Ces rénovations ont été devisées à 32'000 fr. sans tenir compte des imprévus.

C'est pourquoi la société profitant de son rôle social a demandé à la commune la possibilité de bénéficier d'un prêt à de meilleures conditions que celles du marché.

Ce préavis, une fois accepté, permettra à la Municipalité d'ouvrir une ligne de crédit de 40'000 fr. avec un taux de 2 %, à amortir sur 15 ans.

Soulignons enfin l'importance de ce genre de financement par la Municipalité auprès des sociétés régionales, qui permet de « maintenir » voire de « valoriser » le bénévolat sans trop péjorer les finances de ces sociétés.

Tant que la limite du plafond des emprunts de la Municipalité ne sera pas atteinte, cette méthode pourra constituer une bonne source de financement des sociétés régionales qui sont particulièrement indispensables pour l'intégration des jeunes dans des activités socioculturelles.

Conclusions

A l'issue des discussions, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'examiner le préavis No 15-22 vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'adoption des conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** un prêt maximum de **40'000 fr.** amortissable sur 15 ans à la FSG La Sagne pour les travaux d'entretien de son bâtiment. Le compte No 9122.15.22 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de facturer** les intérêts de ce prêt à un taux de 2 % annuellement sur toute la durée des 15 ans ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 15-22 sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

15. No 15-23 : Crédits complémentaires 2015

Le rapport de la commission est lu par M. Michaël Mollet, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 23 novembre 2015 à 19h30 en salle de la Municipalité. Elle était composée de Mmes Elfriede Tannenberger et Laurence Varela ainsi que de MM. Antonio Buyo, Thierry Luthringer et du rapporteur soussigné.

MM. Jean-René Marguet et Alain Bonnevaux étaient excusés mais pas remplacés.

La Municipalité in corpore était présente, ainsi que MM. Jean-Michel Brandt, boursier, et Stéphane Champod, secrétaire municipal.

Nous tenons ici à les remercier pour toutes les réponses aux questions et pour les compléments d'information qu'ils nous ont fournis.

Il est à relever que les crédits complémentaires sont des charges non budgétaires, c'est-à-dire imprévisibles ou non maîtrisables lors de l'élaboration d'un budget.

La commission a analysé avec attention tous les compléments demandés qui font l'objet du présent préavis, afin d'en connaître les tenants et les aboutissants ; certains éléments sont apportés à votre connaissance.

152.3653 : Participation de 3'000 fr. pour l'automate Emile Jaques-Dalcroze.

190.3111 : Complément de 11'000 fr. afin de renforcer la sécurité du système informatique par un nouveau prestataire ; nouvelle société = nouveau logiciel.

324.3145 : Afin de recevoir des subsides du canton concernant les soins culturels, la commune doit démontrer les avoir effectués, d'où un retard dans le règlement de ceux-ci.

326.3143 : Piste à machines ; cela correspond à des endroits de débardage à aménager ; ceux-ci se font lors de coupes, d'où la planification de ces travaux qui peut être aléatoire en fonction de plusieurs éléments ; complément : 55'000 francs.

343.31141 : Deux appartements ont été rafraîchis à la suite des départs des locataires, complément de 6'000 francs.

357.1.3141 : Bâtiment du CIMA ; mise en conformité de l'alarme incendie, à la suite d'une inspection ; complément demandé : 15'750 francs.

430.3143 : Passage à niveau du stade ; celui-ci sera exécuté à parts égales avec la société Travys, soit 13'365 fr. chacun.

918.13 : Aménagement des infrastructures de la zone du Platon, 2^e phase : redimensionnement du collecteur des eaux du parking et consolidation avec du tout-venant ; la Municipalité a jugé opportun de profiter de l'installation du chantier afin de procéder à l'exécution d'un équipement et divers travaux pour un éventuel centre funéraire ; complément demandé : 147'000 francs.

Le crédit complémentaire final sera déterminé lors du bouclage de ce préavis.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2015 concernant le compte d'exploitation pour un montant de **354'165 francs**.
En parallèle à ces crédits complémentaires, nous enregistrons des recettes supplémentaires pour un montant de **181'025 francs**.
- **d'accorder** à la Municipalité un crédit complémentaire de **147'000 fr.** au préavis No 918-13 - *Aménagement des infrastructures de la zone du Platon, 2^e phase*.
- **de financer et d'amortir** cet investissement complémentaire aux mêmes conditions que l'investissement accordé par le préavis No 918-13.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Les conclusions du préavis No 15-23 sont acceptées telles quelles par 48 voix et 1 abstention.

16. Projet de budget 2016

Le rapport de la commission est lu par M. Thierry Luthringer, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 23 novembre 2015 à 19h30 à la salle de la Municipalité. En présence de :

- Mmes les Conseillères communales Laurence Varela et Elfriede Tannenberger,
- MM. les Conseillers communaux Daniel Jaccard, Antonio Buyo et du rapporteur,
- Excusés : Jean-René Marguet et Alain Bonnevaux,
- Monsieur le Syndic Franklin Thevenaz,
- MM. les Municipaux José Gonzalez, Cédric Roten, Philippe Duvoisin et Lionel-Numa Pesenti,
- M. le Secrétaire municipal Stéphane Champod et Monsieur le Boursier Jean-Michel Brandt.

Nous remercions ces derniers pour les explications et renseignements qu'ils nous ont fournis durant toute la séance.

Comme vous l'aurez constaté nous étions cinq commissaires alors que la Municipalité était *in corpore* plus le secrétaire municipal et le boursier, soit sept personnes. Deux de plus que les conseillers. Je pose dès lors la question, est-ce pertinent pour une commission sur le budget ? Je laisse à chacun le loisir d'y réfléchir.

Revenons à ladite commission. En préambule, M. le Syndic prend la parole pour préciser quelques points du budget. Comme il est écrit dans les données générales, cette proposition s'inscrit dans une situation économique morose. En effet, la perte ces dernières semaines de nombreux emplois à Sainte-Croix ainsi que l'augmentation du chômage peuvent avoir des conséquences non négligeables sur les revenus. C'est pourquoi, ce budget est prudent. L'objectif budget 0 est atteint puisque le résultat présente un excédent de 24'400 fr. avec un amortissement de 2'998'900 fr. et une marge d'autofinancement de 2'989'500 francs. Les premières pages du document précisent les orientations principales prises : soit une augmentation d'un demi-poste pour les forêts et de 20 % pour la sécurité ainsi que l'achat d'une voiture. En conclusion, le syndic tient à rassurer les membres de la commission en mentionnant que la situation est saine mais plus serrée.

En effet, nous constatons que les revenus sont en sensible augmentation par rapport à l'année dernière (+ 294'950 fr.) et que les charges ont augmenté de manière identique (+ 294'950 fr.). Nous pouvons donc bien constater que la maîtrise des charges est bien maîtrisée. Si nous poursuivons l'analyse globale des finances de la commune en pages 45-49 du document, nous constatons que tous les ratios sont bons à très bons mis à part le degré d'autofinancement. Ce dernier, comme vous l'aurez lu, est à 41,86 %, ce qui signifie que la commune s'est endettée pour payer ses investissements. Ce qui est le cas dans cette proposition de budget puisque l'endettement net sera augmenté de 4'152'200 francs. Ce qui depuis 2008 n'était arrivé que deux fois alors qu'il a été amorti durant ces 8 ans plus de 8 millions. Notons également que la dette par habitant est supérieure à celle de la moyenne du canton (5'459 fr. versus 5'237 fr.). Par conséquent, une des questions qui se posent est la suivante : est-ce le bon moment pour augmenter notre endettement et le porter à 18'385'696 fr., alors que ces dernières années les budgets prévoyaient non seulement un budget 0 avec une marge d'autofinancement suffisante pour investir de manière conséquente et en diminuant notre dette. Chacun sait combien une dette élevée grève les budgets surtout quand les taux d'intérêts augmentent ! Pour la Municipalité, l'endettement qui serait atteint est supportable au regard du ratio INP/RFE (quotité d'intérêts passifs) à 1,65 % qu'il faut néanmoins relativiser comme il est notifié en page 49 par les taux d'emprunts extrêmement favorables.

Maintenant, si nous estimons que l'augmentation de cet endettement n'est pas une bonne chose pour le ménage communal, que faut-il faire ? A cette question, M. le Boursier a répondu simplement que nous avons trois facteurs sur lesquels nous pouvons jouer :

1. Baisser les charges.
2. Baisser les investissements.
3. Augmenter les impôts.

Augmenter le point d'impôt ne peut pas se prendre ce soir, car il faut un préavis. C'est une décision à prendre lors de la prochaine législature.

Baisser les investissements : c'est du ressort du Conseil communal. En effet, chaque préavis est présenté et débattu au Conseil. Nous pouvons donc agir en acceptant les projets absolument nécessaires pour le développement de notre commune et refuser d'autres que nous estimons moins urgents ou secondaires. Chaque conseiller et groupe politique devra donc se positionner déjà ce soir et durant l'année 2016. Je rends donc chacun-e attentif-ve que chaque préavis à un coût et qu'il est à considérer non seulement au regard des besoins mais aussi de la capacité financière de nos comptes. C'est pourquoi la marge d'autofinancement et notre endettement sont des indicateurs importants à considérer.

Baisser les charges : nous avons demandé à la Municipalité de répondre à cette question. Pour M. le Boursier, cela paraît difficile d'y penser, car le fonctionnement est incompressible sans diminuer le nombre de postes de travail ; néanmoins il nous a alors demandé de nous reporter

à la page 32 du document qui récapitule les charges par nature. Que voyons-nous ?

1. Les autorités et le personnel sont en augmentation à chaque budget. Bien que la Municipalité ait décidé de maintenir le statu quo pour le traitement des salaires en 2016 et que le coût de l'absence du personnel se stabilise, c'est principalement le coût de l'année électorale (+ 30'450 fr.) qui influence légèrement à la hausse cette catégorie de dépenses. Nous ne pouvons donc que très peu influencer sur ce budget sans diminuer le nombre de postes ou de diminuer les traitements de la Municipalité. Ce qui est peu envisageable !
2. Intérêts passifs : nous ne pouvons pas agir.
3. Amortissements : nous ne pouvons pas agir dessus, car ils sont obligatoires. Les amortissements extraordinaires se mettent à la fin des comptes. Enfin certaines taxes, comme la taxe d'épuration, doivent servir à ce à quoi elles sont destinées. Tout comme le service des eaux qui doit s'autofinancer et créer un fonds de renouvellement.
4. Remboursements à la collectivité : nous ne pouvons pas agir, car ces montants sont définis par les lois cantonales notamment et par la péréquation. C'est notamment la facture sociale qui est en constante augmentation.
5. Aides et subventions : nous pourrions un peu agir sur les aides aux sociétés locales ou privées. D'autres, comme la part aux soins à domicile, sont obligatoires. Ce montant de 2'258'250 fr. pourrait donc être décortiqué, ceci d'autant plus qu'il est en augmentation. Toutefois, les sociétés locales sportives ou culturelles, ou la défense incendie qui a vu une augmentation de la solde aux sapeurs, les aides aux musées et à la piscine, et j'en passe sont importantes pour la vie locale de tous les habitants de notre commune et ne sont pas ciblées sur une certaine tranche d'âge. Toutefois, un travail approfondi pourrait être mené si nous devons agir sur ce poste. Ce qui d'ailleurs est déjà entrepris par la Municipalité.
6. Biens, services et marchandises : nous pouvons agir sur ce poste. Ce dernier s'occupe de l'entretien du patrimoine. Il est donc possible de diminuer les sommes investies. Toutefois, tout retard pris a un coût. Nous pouvons néanmoins réfléchir à lisser les investissements selon les années de gros investissements comme des constructions nouvelles ou des réfections importantes comme la rue du Jura par exemple. Nous voyons notamment que le montant sur l'entretien des routes a été augmenté de 276'700 fr. et que celui sur les honoraires à des tiers passe de 1'126'400 à 1'183'700 fr., soit 57'000 francs. Par conséquent, nous pourrions demander de maintenir les charges au budget de l'année dernière par exemple.

Par conséquent, diminuer les charges, c'est possible, mais demande une analyse très fine du budget d'exploitation. La Municipalité s'y est attelée en demandant à chaque chef de service de limiter les coûts. Toutefois, certaines décisions sont politiques et demandent une compréhension fine des tenants et aboutissants, car tout est lié.

Enfin, certaines questions plus précises ont été formulées, comme par exemple :

1. Existe-t-il encore de la place à l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et aux Trolls ? Probablement que très peu. Une réponse plus précise sera donnée prochainement.
2. Comment le personnel de l'UAPE est recruté, car il n'y a pas d'annonce dans le journal ? Réponse : sur dossiers directement.
3. La zone de la piscine et des Replans est en travaux ; est-il prévu de revoir la signalétique afin d'éviter le parking sauvage ? Réponse : oui.
4. Le montant alloué pour la voiture de l'agent de sécurité s'élève à 18'000 fr. : est-ce suffisant ? Oui, car aujourd'hui les voitures neuves de certaines marques sont peu onéreuses.

Aucune question sur le budget d'exploitation n'a été posée.

Conclusions

Par conséquent, fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accepter** le budget 2016 sans modification.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. le Président passe en revue le projet de budget pour discussion.

M. Philippe Gueissaz souhaite des éclaircissements sur l'investissement concernant un centre funéraire (ligne 35 de la page 42).

M. le Municipal Cédric Roten explique que cet investissement est consécutif au chantier de l'hôpital, la commune ayant été sollicitée pour assurer la conservation des corps des défunts. Il ajoute que la question avait déjà été abordée en séance du Conseil et que les premières études ont eu lieu, de sorte que ce centre est désormais dans la phase d'investissement, avec un possible préavis en 2017, voire 2016.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du projet.

M. Alain Bonnevaux tient d'abord à excuser son absence lors de la séance de commission pour des raisons de santé de dernière minute. Il souhaite féliciter le rapporteur pour la qualité du rapport. M. Bonnevaux s'inquiète ensuite vivement de la progression des investissements (2016: 7'141'700 fr.; 2017: 9'385'800 fr.; 2018: 6'202'000 fr.; 2019: 6'236'500 fr.; 2020: 5'349'000 fr.) et de l'accroissement de la dette (4'152'200 fr. en 2016 permettant des extrapolations pour les années suivantes). Il craint qu'en 2021, notre commune ait une dette de 35 millions de francs, ce qui est d'autant plus inquiétant si les taux d'intérêts augmentent.

M. le Syndic reconnaît la pertinence de la remarque de M. Bonnevaux : effectivement, les investissements augmentent. Il explique que la commune procède à d'importants chantiers. Il y a le bâtiment Métiers 3 pour 8'500'000 francs. Il rappelle qu'il sera utilisé par le Centre professionnel du Nord vaudois, l'établissement scolaire primaire et secondaire ainsi que l'unité d'accueil pour écoliers ; le bâtiment sera ainsi loué pendant une durée de quinze ans. Il y a aussi le secteur de la rue du Jura pour 4'963'000 fr. ou la rénovation du collège de L'Auberson pour 565'300 francs. Ce sont des projets que le Conseil vient d'accepter. M. le Syndic souligne que certains investissements dégageront des revenus. Il reconnaît que la situation s'est quelque peu tendue en 2015. M. le Syndic relève cependant que les taux d'emprunt sont actuellement très favorables (taux de 0,6 à 0,7 % à dix ans). Enfin, il insiste sur le fait que la Municipalité entreprend des démarches anticycliques pour construire l'avenir de la région et que la situation financière reste saine.

M. Alain Bonnevaux maintient son inquiétude de voir la dette augmenter, ce qui impliquera des amortissements, voyant ainsi la commune foncer dans le mur. Il n'ose pas imaginer l'augmentation d'impôt qui sera nécessaire en 2021 pour soutenir cet endettement. M. Bonnevaux ne conteste au demeurant pas le besoin d'investir pourvu que l'on se montre raisonnable.

M. le Syndic explique que la Municipalité bénéficie d'un très bon boursier pour la conseiller et se montre sage dans sa gestion des finances de la commune.

M. Paul-André Simon expose que le canton de Vaud présente un budget 2016 réjouissant,

mais que certains, comme le chef du PLR au Grand Conseil, ne cachent pas leur souci face à un avenir incertain. D'autres cantons sont déjà dans des situations délicates. Il souhaite que la commune se montre attentive non seulement à l'année qui vient, mais également à plus long terme.

M. Thierry Luthringer tient à préciser que l'assertion dans le rapport sur l'équilibre entre commissaires et représentants de la Municipalité et de la commune ne se voulait pas désobligeante à l'égard de certains membres de la commission. Il souligne qu'un budget communal est une problématique délicate et complexe, impliquant stratégie et projections, et que son analyse exige des instruments et des connaissances appropriés et ne peut pas se résumer à une soirée de commission. M. Luthringer estime nécessaire de se donner les moyens de statuer sur le budget en tout état de cause. Il revient en effet au Conseil de poser la stratégie en matière budgétaire en tenant compte de la capacité financière de la commune, à court et à long terme. M. Luthringer estime que cette année, la commission n'avait pas les moyens de procéder à l'analyse du budget.

M. Olivier Renaud rappelle que le contrat de législature prévoit une commission composée de neuf personnes.

M. Paul-André Simon partage les réflexions de M. Luthringer, en se référant à la commission de gestion, et estime qu'il s'impose de modifier la pratique en matière de budget.

M. le Président reconnaît que le bureau n'a pas été attentif au contrat de législature pour constituer cette commission.

M. le Syndic évoque la possibilité du Conseil de constituer lui-même une commission des finances (art. 38 du règlement du Conseil communal).

M. Olivier Guignard rappelle que la décision porte sur le budget 2016 et dit ne pas se sentir lié par le plan d'investissements. Il s'interroge sur l'opportunité que la commission chargée d'examiner le budget analyse déjà le budget lorsqu'il est dans sa phase de préparation, estimant difficile de retoucher un budget finalisé. En effet, M. Guignard n'imagine pas de bloquer le fonctionnement de la commune en refusant un budget, ce qui impliquerait une gestion selon le régime des douzièmes provisionnels comme cela arrive au sein d'autres collectivités. S'agissant des investissements, il estime qu'un historique permet de connaître le solde à payer, mais il considère bien plus important d'avoir une planification à tout le moins sur les dix prochaines années, alors que le Conseil vote pour l'instant des investissements au coup par coup.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le budget 2016 est accepté à l'unanimité sans modification.

17. Projet de décision

M. Michel Bühler donne lecture de son projet de décision.

Début de citation

Dans le cadre du « cycle de Doha », l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et une centaine de pays menaient au début des années 2000 des négociations devant aboutir à l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS). Au final, le but était d'établir la prépondérance des règles du commerce sur les lois nationales. C'était la liberté du renard dans le poulailler.

Cet accord, bien que négocié dans de lointaines sphères, aurait eu des conséquences directes sur notre vie quotidienne. C'est pourquoi, lors de la séance du Conseil communal du 14 mars 2005, le groupe socialiste dépose une motion dénonçant les dangers que l'AGCS fait

courir à notre démocratie.

Extraits :

Tout deviendra privatisable, toute subvention sera considérée par l'AGCS comme une entrave à la libre concurrence. Concrètement, notre commune pourra être attaquée par n'importe quelle firme pour concurrence déloyale parce que, par exemple, elle subventionne le système social, le système scolaire... Elle pourra être amenée à supprimer ses réglementations, sous prétexte d'entrave au commerce, si elle oppose un plan de zone à la construction d'un immeuble hors normes...

A la suite de cette motion, dans sa séance du 4 juillet 2005, le Conseil communal de Sainte-Croix adopte la résolution suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix :

1. **réaffirme** son droit à accorder des aides et des subventions à qui bon lui semble ;
2. **prend position** contre l'obligation qui pourrait lui être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'il considère devoir rester dans le domaine public ;
3. **déclare** la commune de Sainte-Croix « zone hors AGCS » ;
4. **demande** à la Municipalité de communiquer cette résolution, dans les plus brefs délais, au Conseil fédéral, au Grand Conseil vaudois, au Conseil d'Etat vaudois et à l'Union des communes vaudoises.

A la suite de la mobilisation de centaines de communes de par le monde, de divergences entre les négociateurs, le cycle de Doha est suspendu quelques années plus tard et l'AGCS est mis en sommeil.

Chassez le diable par la porte, il revient par la fenêtre...

Depuis février 2012, une cinquantaine de pays, dont le nôtre, négocient dans le plus grand secret à Genève un nouvel accord, le Trade in service agreement (TISA ; en français : accord sur le commerce des services). Ces pays se sont baptisés eux-mêmes les « really good friends of services » (les très bons amis des services). Notons que la Suisse est un des rares pays, si ce n'est le seul, à rendre accessibles ses propositions : sur le site du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Mais pas dans une de nos langues nationales, non : en anglais. Bonjour la transparence !

TISA reprend les buts de l'AGCS, et va même bien plus loin.

- Chaque Etat partie à l'accord doit dresser la liste de ses services qu'il souhaite soustraire aux obligations d'accès aux marchés. Cela signifie que pour tous les services ne figurant pas sur la liste des exceptions, l'ouverture au marché est automatique. Dans l'avenir, par exemple, une source d'énergie inconnue aujourd'hui - comme l'était l'électricité il y a une centaine d'années -, et ne figurant bien sûr pas sur la liste actuelle des exceptions, devrait obligatoirement tomber en mains privées et ne pourrait jamais être gérée par la puissance publique !
- Selon la clause « cliquet », il est impossible de revenir sur une privatisation, même si celle-ci se solde par un désastre. Il y a quelques années, la ville de Grenoble avait confié à des privés la gestion de son alimentation en eau. Cela s'étant révélé catastrophique, Grenoble a décidé de reprendre cette gestion à son compte. Avec TISA, ce retour en mains publiques est impossible.
- Selon la clause « statu quo », le niveau de régulation existant au moment de la signature de l'accord, s'il peut être abaissé (moins de régulation), ne peut pas être relevé ! Par exemple, une loi réglementant la vente du tabac ne pourra jamais être renforcée.
- Tout « obstacle inutile au libre commerce » doit être éliminé. La protection de la nature, l'interdiction de l'exploitation des gaz de schiste, par exemple, sont de tels obstacles au libre commerce !

- Les litiges entre les collectivités publiques et les privés ne seront pas soumis aux tribunaux civils, mais à des tribunaux d'arbitrage privés, dont les décisions seront sans appel. A la suite de l'arbitrage d'un tel tribunal privé, Bernard Tapie avait touché 400 millions d'euros de l'Etat français. La France a fait appel de cette décision devant un tribunal civil, qui a annulé cette décision. Tapie est maintenant tenu de rembourser les millions touchés indûment. Avec TISA, un tel recours serait impossible et Tapie dormirait sur ses deux oreilles.

Comme l'était l'AGCS, TISA est une attaque en règle contre les Etats et la démocratie, un pas irréversible vers la privatisation du monde et le règne incontesté de la finance. S'il entre un jour en vigueur, il aura des conséquences directes et graves jusque sur notre vie quotidienne.

Un mouvement se dessine pour défendre nos libertés. A ce jour, le canton de Genève ainsi que les villes de Genève, Meyrin, Plan-les-Ouates, Carouge (GE), Lausanne, Renens et Zurich se sont déclarés « zones hors TISA ». Bien sûr, ces décisions n'ont qu'une valeur symbolique. Comme l'a montré la mise en échec de l'AGCS, elles sont néanmoins importantes.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 58, lettre c du règlement de notre Conseil : « *Chaque membre (...) peut exercer son droit d'initiative en proposant lui-même (...) un projet de décision du Conseil* », je vous demande aujourd'hui de confirmer la décision prise en 2005, en en actualisant les termes. Le texte que je vous propose est donc :

Décision

Le Conseil communal de Sainte-Croix :

1. **réaffirme** son droit à accorder des aides et des subventions à qui bon lui semble ;
2. **prend position** contre l'obligation qui pourrait lui être imposée par l'accord TISA de privatiser des services qu'il considère devoir rester dans le domaine public ;
3. **déclare** la commune de Sainte-Croix « zone hors TISA » ;
4. **demande** à la Municipalité de communiquer cette décision, dans les plus brefs délais, au Conseil fédéral, au Grand Conseil vaudois, au Conseil d'Etat vaudois et à l'Union des communes vaudoises.

Je vous remercie pour votre attention.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. le Président précise les modalités de traitement d'une telle proposition.

M. Michel Bühler dit ne pas comprendre pourquoi sa proposition doit passer par la Municipalité.

M. le Président indique que chaque conseiller peut effectivement déposer une proposition. Le passage par la Municipalité relève des modalités de traitement de cette proposition.

M. Philippe Gueissaz explique qu'une commission a été désignée pour réviser le règlement du Conseil communal à la suite des révisions de la législation cantonale qui introduisent de nombreuses modifications et qu'il y a actuellement un entre-deux.

M. le Syndic relit dans le règlement les premières étapes du traitement de la proposition et invite le Conseil à débattre du fond.

M. Olivier Renaud souhaite savoir quel organe des communes citées dans le projet de décision a pris position.

M. Michel Bühler indique que ce sont les organes délibérants, y compris pour le canton de Genève.

M. Yvan Pahud partage les inquiétudes de M. Bühler sur le fond, mais s'inquiète de la forme. En effet, il a l'impression que l'on fait une chasse aux sorcières des entreprises privées. M. Pahud aimerait éviter qu'il y ait un procès d'intention envers les privés et les petits commerçants. Ce sont les multinationales qui posent problème.

M. Michel Bühler explique que se déclarer « hors TISA » est aussi un moyen de défendre les entreprises locales. Il souligne que la volonté de faire appel aux entreprises de la région, comme ce devrait être le cas pour la rénovation du collège de L'Auberson, tombera sous le coup de TISA.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président soumet le projet de décision au vote pour sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité. Le projet de décision est renvoyé à la Municipalité par 47 voix et 2 abstentions.

Après s'être renseigné sur le délai de traitement de sa proposition, **M. Michel Bühler** demande que la Municipalité présente un préavis lors de la prochaine séance du Conseil.

M. le Président soumet ce délai au vote. Par 44 voix et 5 abstentions, le Conseil assortit la proposition Bühler d'un délai échéant à la prochaine séance du Conseil.

18. Vœu

M. Cyril Guinchard donne lecture de son vœu.

Début de citation

Plusieurs citoyens m'ont demandé d'intervenir auprès de notre Conseil, car ils constatent que l'utilisation des sacs taxés, bien que bien assimilée par une majorité de la population, n'est pas encore l'adage pour un petit nombre de réfractaires. Il est vrai que lors de mes livraisons, j'ai aussi dû faire le même constat : les sacs noirs et les petits sacs à commissions sont fréquents. La nouvelle ruse est de venir au container avec un sac taxé et de le vider ni vu, ni connu.

Je demande donc à la Municipalité de rappeler les règles d'élimination des déchets par les citoyens et de charger les personnes compétentes de faire respecter le principe du pollueur-payeur comme spécifié dans notre règlement.

Fin de citation

La Municipalité répondra à la prochaine séance.

19. Interpellation, proposition, questions

M. Yvan Pahud évoque le « énième » accident tragique sur l'un des passages pour piétons de notre commune, qui s'est produit la veille au soir. Il relève être déjà intervenu plusieurs fois sur cette problématique et s'être vu à chaque répondre qu'une analyse était en cours. M. Pahud estime que certains passages clés sont mal éclairés et que celui devant le bâtiment communal manque de barrière ou d'aménagement de sécurité, alors que les élèves peuvent se retrouver directement sur la chaussée en descendant rapidement les escaliers. Il demande à la Municipalité d'agir promptement pour assurer la sécurité des piétons.

M. le Municipal Cédric Roten explique que les passages pour piétons inappropriés ont d'ores et déjà été identifiés. L'accident a eu lieu sur l'un d'entre eux. Il ajoute que la commune sensibilise les piétons à se rendre visibles et à attendre qu'un véhicule soit bien arrêté avant de s'engager. S'agissant du passage pour piétons où s'est produit l'accident, il est considéré comme bien éclairé et bien dégagé, mais pose problème en raison de l'inclinaison de la route. La gendarmerie mène son enquête pour déterminer les circonstances de cet accident. Il relève ensuite que la sécurité des enfants a été améliorée à L'Auberson : les enfants sont invités à attendre le bus dans la cour de récréation ; l'on évite que la neige soit entassée aux endroits dangereux ; le chauffeur du bus descend avec les enfants pour leur faire traverser le passage pour piétons. Il remercie à cet égard la société Travys. M. le Municipal Roten rappelle qu'un préavis sur ces questions sera soumis au Conseil durant l'année 2016.

M. Yvan Pahud précise que son souci était le passage pour piétons de l'hôtel de ville et non

celui de L'Auberson. Il évoque les moyens matériels de ralentir la marche des enfants, admettant que ces derniers doivent également être attentifs et formés pour éviter les accidents. M. Pahud ajoute ne pas être convaincu que l'éclairage des passages pour piétons soit toujours idéal, estimant notamment que le lampadaire sur le passage devant l'hôtel de ville devrait être à six et non huit mètres de haut.

M. le Municipal Cédric Roten indique que le passage pour piétons devant l'hôtel de ville a aussi été identifié comme devant être amélioré. Il ajoute que l'endroit sera modifié dans le courant de l'année prochaine, notamment avec un rétrécissement de chaussée. M. le Municipal Roten rappelle que des patrouilleurs scolaires seront engagés. Il explique enfin que l'éclairage des passages est analysé par des spécialistes.

M. Paul-André Simon estime que l'avenue de Neuchâtel est bien mieux éclairée que la rue Neuve.

M. le Municipal Cédric Roten dit à nouveau s'en remettre aux expertises, notamment celles du BPA.

M. Eric Chambettaz rappelle qu'un rapport a été rendu en juin dernier sur une pétition concernant cette problématique. Il invite les conseillers à laisser la Municipalité mener le chantier jusqu'au bout.

M. Pierre-Alain Gerber estime que les piétons ne sont pas toujours très prudents, car certains se sentent prioritaires sur les passages pour piétons. Il regrette de constater que ce sont généralement des personnes âgées à qui on a justement affirmé qu'ils étaient prioritaires. Il relève que les enfants se comportent généralement de la bonne manière, car ils cherchent le conducteur du regard et attendent que le véhicule soit arrêté. M. Gerber interpelle M. le député Pahud pour qu'il fasse changer la loi qui donne ce sentiment d'impunité aux piétons.

M. Yvan Pahud tient à féliciter les services communaux pour la bonne qualité de la route qui relie L'Auberson et Sainte-Croix. Il souhaite ensuite savoir si des tensions religieuses entre communautés chrétienne et musulmane existent à Sainte-Croix comme il y en a eu en Allemagne, selon le journal de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

M. le Syndic explique entendre parler de telles tensions pour la première fois et qu'il n'y a pas ce type de problème à Sainte-Croix.

M. Michaël Mollet souhaite savoir si la rumeur d'une cessation d'activité ou de délocalisation de l'entreprise Redel est fondée.

M. le Syndic dit également avoir entendu parler de délocalisation et annonce qu'un rendez-vous est prévu avec la direction. Il souligne qu'il ne s'agit pour l'instant que de rumeur.

M. Patrick Jeanmonod souhaiterait que des WC, éventuellement mobiles, soient envisagés aux abords de la piste éclairée.

M. le Municipal Philippe Duvoisin indique que des discussions ont lieu ce jour avec le Ski-club sur la pose d'une table avec deux pans, mais que l'installation de WC n'a pas été évoquée.

La séance est levée à 23h17.

Le président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Sylvain Fasola

Stéphane Mermod